



HAL
open science

L'apport des textes et de l'étude du décor à la connaissance de la maison - Débats

Pierre Gros

► **To cite this version:**

Pierre Gros. L'apport des textes et de l'étude du décor à la connaissance de la maison - Débats : Introduction aux débats. La Maison urbaine d'époque romaine en Gaule narbonnaise et dans les provinces voisines : Actes du colloque d'Avignon (11-13 novembre 1994), 6.1, Service d'Archéologie du Conseil Général de Vaucluse, pp.48-51, 1996, Documents d'Archéologie Vauclusienne. hal-04563368

HAL Id: hal-04563368

<https://hal.science/hal-04563368>

Submitted on 29 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DÉBATS

INTRODUCTION AUX DÉBATS

Pierre Gros

Alix Barbet

A propos de la maison des Dieux Océan, peut-on demander à Pierre Gros de nous préciser pourquoi il pense à une *schola* ?

Pierre Gros

C'est une idée que je soumetts à la réflexion générale. Nous connaissons maintenant de mieux en mieux les *scholae* qui sont, vous le savez, les sièges de ce que l'on appelle à tort ou à raison les *collegia*. Ces *collegia* représentent des institutions fictives ou simplement des groupements privés, à la frontière des collectifs privés, disons associatifs, pour employer un terme à la mode. Ce qui apparaît clairement, qu'il s'agisse de Pompéi, de Velia ou d'Alésia pour ne citer que quelques exemples, c'est que ces *scholae* sont souvent en relation avec les activités économiques ou intellectuelles caractéristiques de l'établissement urbain. Dans le cas particulier qui nous occupe, il y aurait certainement à examiner la liaison organique entre cette maison des Dieux Océan et son environnement artisanal ou industriel. D'autre part, un phénomène a été très bien relevé par les fouilleurs, à savoir que les espaces découverts, ou de représentation, au niveau fouillé, sont beaucoup plus importants, dans cette immense demeure que les espaces réservés proprement à l'habitation. Alors, l'hypothèse émise pour corriger cette impression, qui demande certes vérification, c'est qu'un étage au moins se trouvait au-dessus ; c'est ainsi que les fouilleurs expliquent l'absence par exemple d'un nombre respectable de *cubicula*, de *triclinia*, ou au moins de pièce d'habitation avec cuisine afférente. Ce que je voulais dire d'une façon très simple, en prenant un exemple que tout le monde connaît, c'est que les questions de typologie et de topique des demeures sont loin d'être résolues. Il y aurait un effort à faire, comparable à celui que l'on mène dans l'iconographie, un effort d'iconologie, c'est à dire de définition des fonctions à partir des attributs et des caractéristiques pour les plans des maisons.

LE TEXTE DE VITRUVÉ

Louis Callebat

Jean-Pierre Guilhembet

Une question à Louis Callebat, à propos du *uestibulum*, dans l'attente de la publication du Livre VI de Vitruve dans la collection Budé : pouvez-vous nous dire ce que donne l'étude lexicale du mot chez Vitruve et si vous avez pu mener des comparaisons avec d'autres auteurs de l'époque tardo-républicaine, en ce qui concerne notamment ses usages éventuels dans le domaine de la métaphore. Enfin, plus ponctuellement dans la célèbre phrase de Vitruve VI, 5-2, sur les *regalia uestibula alta*, comment interprétez-vous le lien éventuel ou la nuance que peut apporter *alta* par rapport à *regalia* et réciproquement ?

Louis Callebat

J'ai cité le terme de *uestibulum* parce que cette réflexion, assez curieuse de la part d'Aulu-Gelle, m'a paru significative de tout le travail qui reste à faire sur la terminologie romaine. En réalité, lorsque les archéologues travaillent sur la maison romaine, ils travaillent à partir d'une terminologie héritée en grande partie de Vitruve. Lorsqu'on essaie d'établir la signification exacte de cette terminologie en comparant les textes, on s'aperçoit que les interprétations sont souvent très différentes. Il reste là un travail important à accomplir. J'ai retrouvé une définition de l'*atrium*, donnée par Isidore de Séville, dans le Livre XV, qui rappelle la définition classique de l'*atrium* à partir de *ater*, ce qui fait de la fumée, ce qui est sombre, mais qui en même temps, propose une interprétation à partir du nombre de colonnes qui serait dans l'*atrium*.

En ce qui concerne le terme de *uestibulum*, dans le texte que j'ai cité du Livre VI, lorsque Vitruve parle des *uestibula alta* et *regalia*, je pense que le terme de *regalia* est utilisé pour décrire une demeure de grande superficie, sans référence précise au sens que peut avoir *regalis*. D'autre part, Vitruve lui-même semble envisager la possibilité d'un vestibule couvert, vaste mais couvert.

Pierre Gros

Pour reprendre la question que Louis Callebat et Jean-Pierre Guilhembet viennent d'évoquer, je note un problème de définition du *uestibulum* en liaison par exemple, avec le *cauaedium* tel qu'il est évoqué, soit pour des édifices publics, soit justement pour des *scholae*. Nous savons que les *uestibula*, dans certains cas, prennent des dimensions tout à fait remarquables, des dimensions et une signification qui permettent l'identification immédiate de la maison ou du local dans lequel on pénètre.

En ce qui concerne le mot *cauaædium*, comme Louis Callebat l'a si justement rappelé, il est en effet d'interprétation difficile. Je voudrais insister sur l'usage parfois abusif qui est fait de ce genre de terme. Il faudrait distinguer (ce que les uns et les autres nous ne faisons pas toujours), l'usage archéologique, "moderne", d'un terme latin de sa réalité textuelle. Pour les portes urbaines, par exemple, il est souvent parlé des portes à *cauaædium* ; cela suppose déjà résolu, le problème de savoir si le *cauaædium* est couvert ou découvert. Il semble qu'il soit découvert, mais les termes qui évoquent ce terme en l'appliquant à la porte urbaine sont finalement, à ma connaissance, très peu nombreux, sinon inexistants. Lorsque Tite Live, au livre XXI, décrit la porte du Dipylon à Athènes, au nord du Céramique, une porte qu'on pourrait dire très justement à *cauaædium*, il parle simplement des *angustiae*, c'est à dire de l'espace étroit et découvert soumis au tir croisé venant des murs en périphérie et des tours qui cantonnent la porte, dans lesquels on s'engage et dont on ne peut pas sortir ; Philippe V en a fait l'expérience. Cela étant, nous ne trouvons pas le terme attesté dans un contexte adapté.

..... Louis Callebat

Pour compléter le sujet, le mot *cauaædium* apparaît très peu souvent. On le rencontre chez Varron, chez Pline le Jeune, mais il distingue deux endroits différents ; on le trouve chez Vitruve sous la forme dissociée de *caua-ædium* et enfin chez Virgile. Je crois qu'il faut distinguer le terme de l'habitat, habitat social et histoire de l'habitat *atrium*, du terme qui a été surtout perçu dans une perspective architecturale.

..... Jean-Paul Jacob

Il faut se méfier de l'utilisation que l'on peut faire du droit romain car c'est un problème important que de connaître son impact en Gaule. Le drame du droit romain a été, qu'il s'agisse de personnes ou de biens, la discordance entre les règles coutumières d'une minuscule cité de paysans sédentaires, en quelque sorte, un droit autochtone issu de la terre même du Latium, et les besoins d'un empire extrêmement disparate. Aussi rencontre-t-on un autre aspect du droit romain, justement destiné à corriger le premier inconvénient : son caractère pragmatique, pour ne pas dire empirique, mais très rarement théoricien. De cela ressort bien la difficulté à admettre un droit parfaitement identique, applicable à la totalité de l'Empire. Le point de départ de la réflexion dans ce domaine est l'ouvrage ancien, mais fondamental de Mitteis, *Reichsrecht und Volksrecht in der östlichen Provinzen des römischen Kaiserreichs*, Leipzig, 1891. Hélas, pour la Gaule, peu de documents de la pratique, tels que ceux qui ont été utilisés par cet auteur nous sont parvenus. Quelles furent les conquêtes du droit romain, les résistances locales, le choc en retour subi par le droit romain au contact d'usages différents ? Dans quelle mesure peut-on parler d'une romanisation juridique des provinces ou d'une "provincialisation" du droit romain ? La réponse n'est pas simple car, en plus du manque d'actes, à côté du *Volksrecht* de Mitteis, c'est-à-dire du droit provincial, existait ce que cet auteur nomme un *Vulgarrecht*, né de la pratique et de l'usage moins rigide, moins exigeant que le droit officiel. Aussi faut-il utiliser avec circonspection le droit romain, plus d'ailleurs comme une solution unique et rigide aux problèmes fonciers et juridiques liés à la domus urbaine.

En revanche, certaines observations archéologiques peuvent être éclairantes pour l'historien du droit et montrer comment, dans la pratique, les cas prévus par les codes étaient résolus. L'étaient-ils en conformité avec les textes ou les solutions étaient-elles divergentes, montrant par là même l'existence d'un droit "provincial", voire d'un droit "vulgaire" ?

..... Philippe Leveau

En accord total avec Jean-Paul Jacob, j'ajouterais cependant qu'il existe dès l'époque hellénistique des règlements urbains qui donnent des pratiques locales, et nous permettent d'appréhender le mode d'organisation de la vie urbaine.

LA MOSAÏQUE ET LA MAISON

Henri Lavagne

Henri Lavagne

En marge de ma communication, je voudrais profiter de cette journée pour faire un "appel au peuple", puisque j'ai l'occasion de parler devant des archéologues et des historiens de la région du Sud-Est de la Gaule. Comme certains le savent, je fais partie du Centre Henri-Stern sur la mosaïque, je termine actuellement un des volumes du *Recueil des mosaïques de la Gaule*, consacré à cette région. J'ai dépouillé une abondante bibliographie, mais il est fort probable que sur une région aussi vaste m'aient échappé quelques mentions de mosaïques aujourd'hui perdues ou quelques sites autrefois répertoriés comme ayant produit des pavements. C'est pourquoi je profite de ce colloque pour m'adresser à tous ceux qui travaillent sur cette région, d'abord bien sûr, ceux qui participent à l'élaboration de la Carte Archéologique sous la direction de Michel Provost, mais plus généralement aussi, ceux qui ont la responsabilité de chantiers où ils ont pu mettre au jour des mosaïques, ceux qui travaillent sur des sujets locaux, des monographies de villes ou de *vicus* et qui ont pu rencontrer des mentions, mêmes fugitives, de mosaïques. Vous savez que le recueil vise à l'exhaustivité, non par goût maniaque, mais parce que les mosaïques constituent un excellent marqueur, pour employer un terme à la mode, un test de romanisation, comme disait autrefois Henri Stern. Nous cherchons donc à établir le recueil le plus précis et le plus complet de toutes les trouvailles faites au cours des siècles pour mieux comprendre les progrès de la romanisation en Narbonnaise. Je précise que de mon côté, je suis tout disposé à transmettre toute information recueillie au cours de mes dépouillements, et je suis prêt à communiquer toutes les notices de pave-

ments que j'ai rédigées pour ce volume, afin que vous puissiez vous en servir les uns, les autres pour vos travaux. Il en va de même pour les doubles de photographies, si vous en avez besoin. C'est, à mon avis, la meilleure manière de resserrer les liens entre les équipes de recherche en province et celles des centres d'études de la région parisienne.

..... Alix Barbet

Je voudrais revenir sur une idée reçue concernant l'utilisation de la mosaïque en milieu humide : bassins, nymphées, thermes. Nous observons pour la Gaule de nombreux exemples de bassins peints. A Pompéi, dans la maison de l'Ours, la mosaïque qui décore la fontaine, s'étend dans la partie haute. Le niveau inférieur, celui qui recevait l'eau, est orné d'un décor de canards peints. Il faut donc prêter attention au fait que le critère de résistance à l'humidité ne semble pas avoir prévalu chez les Romains. Le remplacement de l'enduit peint par la mosaïque n'est pas systématique. En revanche, je crois qu'il faut souligner la très forte importance du marqueur social. Faute de moyens, on ne pouvait pas toujours opter pour la mosaïque, plus chère que le simple pigment et comme l'a fait remarquer Henri Lavagne, ce n'est pas l'heure de l'esclave qui revenait cher ; l'*opus sectile* était plus onéreux que la mosaïque de tesselles.

D'autre part, la lecture des textes juridiques soulève une question à ce jour peu traitée, concernant les *emblemata*. Un sénatus-consulte Hosidien et Volusien du I^{er} siècle après Jésus-Christ obligeait le propriétaire qui voulait détruire sa maison, à demander une autorisation. Il s'agissait de lutter contre la spéculation immobilière consistant à acheter une maison et à la détruire après avoir vendu tout ce qui était négociable : colonnes, fontaines, éventuellement *emblemata*. A mon avis, à Pompéi, la même idée préside à la réutilisation des *emblemata* et des peintures. Nous relevons de plus en plus d'exemples de peintures découpées et replacées. C'est le cas de la maison de Fabius Rufus, où un masque de théâtre du I^{er} siècle avant Jésus-Christ a été réinséré dans une chambre.

..... Jean-Pierre Darmon

Une information apportée par Henri Lavagne, corrige ce qui a été dit auparavant par Alix Barbet, à propos du texte de Varron qui précise que la maison idéale doit comporter une bibliothèque. Le fait d'avoir trouvé une peinture représentant une pièce dotée d'une bibliothèque ne signifie pas particulièrement, qu'on se soit trouvé dans la maison d'un homme de lettres. C'était la coutume, et le texte de Varron rapporté par Henri Lavagne tend à prouver que toute maison, d'une certaine manière, doit comporter une partie réservée à la littérature. L'interprétation d'Alix Barbet, ce matin, me paraît trop ponctuelle, trop partielle. A mon avis, le texte de Varron insiste, au contraire, sur le caractère général de ce genre de pièce.

En outre, j'ai été extrêmement intéressé par le texte de la *Vie de Diogène*, qu'il faudrait peut-être interpréter d'une manière un peu différente. Si Diogène ne crache pas par terre, c'est pour éviter de souiller une représentation des dieux. Ce texte témoigne de la subsistance d'un contenu, sinon religieux, du moins sacré de l'iconologie. C'est en tout cas une des pièces à verser au dossier de la conception que l'Antiquité a pu avoir des images.

..... Bruno Robert

Je serais pour ma part, plus sceptique sur l'interprétation de ce texte. Car, c'est à ce même Diogène que l'on attribue le fait d'avoir fait cuire une statue d'Hercule pour pouvoir cuisiner son plat de lentilles. Une même tradition, sur un même personnage, peut revêtir différents aspects. Je ne suis donc pas sûr qu'il y ait eu trace de religiosité dans cette anecdote.

..... Jean-Pierre Guilhembet

Pourrait-on avoir quelques précisions sur l'usage de certains motifs d'*opus sectile* qui se seraient transmis à l'intérieur des résidences impériales ? Peut-on faire des comparaisons avec ce que l'on peut deviner du troisième style pictural, de son émergence et de sa diffusion ?

..... Henri Lavagne

Je réponds d'un mot, car cela paraîtra dans la communication de Federico Guidobaldi, dans les actes du Colloque de Tunis. D'après ce que nous avons entendu, (et là, Jean-Pierre Darmon me corrigera si je me trompe), il semble bien qu'il y ait un certain nombre de motifs d'*opus sectile* destinés aux maisons impériales. Je ne dit pas que l'*opus sectile* soit réservé aux maisons des empereurs : pour preuve, dans la maison des Messii, au moins un *opus sectile* et un petit fragment d'un second sont conservés ; mais il semble bien, d'après Federico Guidobaldi, qu'un très grand nombre de motifs qui appartiennent aux mêmes trames et aux mêmes catégories de séries se retrouvent dans les maisons de l'empereur et ceci assez tard, pratiquement jusqu'au III^e siècle. Il n'a pas dit, même si j'ai voulu le pousser dans ses retranchements, que ces motifs étaient strictement réservés par une sorte de décret, si je puis dire, à l'empereur, mais tout se passe comme si ces motifs étaient tout de même ceux qui appartenaient à la maison impériale. Cela commence dès l'époque Julio-Claudienne avec les pavements de la maison d'Auguste.

..... Louis Callebat

Il me semble que la bibliothèque à laquelle fait référence Varron, c'est ce que Vitruve appelle, par un hapax, la maison pseudo-urbaine ; une maison à la campagne destinée à des gens qui partagent les goûts des citadins et essaient de reconstituer un type de maison, proche par son architecture de la maison urbaine. D'autre part, en ce qui concerne les vestibules, s'ils servent de marqueur social, ce sont chez Vitruve, avant tout des éléments fonctionnels destinés à accueillir un grand nombre de personnes. La marque sociale est indirecte, elle n'est pas réellement explicitée par l'architecte. Enfin, à propos des noms mêmes

de l'habitat, il n'y a pas eu, à ma connaissance, de thèse publiée sur le nom de la maison. Une thèse soutenue à la Sorbonne, il y a deux ans (non publiée à ce jour) a permis de souligner le fait qu'une cinquantaine de noms utilisés pour désigner une habitation correspondaient à des modifications dans la structure de l'habitat. Je crois qu'il y a là une ligne de recherche à suivre. Lors de la soutenance, une collègue qui s'intéresse aux questions juridiques avait mis en évidence l'importance de ces textes pour définir des notions comme par exemple celle d'*insula*, qui est un concept très variable suivant les auteurs. Vitruve l'utilise uniquement par rapport à la structure de la ville. Mais lorsqu'on regarde l'emploi du mot *insula* chez d'autres auteurs latins, il diffère. Les textes juridiques permettent alors d'apporter un certain nombre de précisions sur cette question.

..... Jacques Boileau

A-t-on pour les pavements, des éléments sur les systèmes d'évacuation des eaux de lavage, sur l'inclinaison du sol ? Sont-ils tous lavables ?

..... Henri Lavagne

Je ne sais pas s'ils sont tous inclinés, mais pour ma part, je pense que tout pavement est lavable par définition, quelle que soit sa richesse. Sur la mosaïque des Muses, à Torre de Palma (Portugal) est portée l'indication, fort intéressante à cet égard : SCO[PA] [A]SPRA TESSELLAM LEDERE NOLI VTERI F[ELIX] , "n'abîme pas la mosaïque avec un balai rugueux, sois heureux dans cette pièce! "



RECHERCHES RÉCENTES SUR LES DOMUS
À ROME ET EN ITALIE
(II^e siècle av. n.è. - I^{er} siècle)
grandes lignes et perspectives
Jean-Pierre Guithemoet

Une thèse soutenue à la Sorbonne, il y a deux ans (non publiée à ce jour) a permis de souligner le fait qu'une cinquantaine de noms utilisés pour désigner une habitation correspondaient à des modifications dans la structure de l'habitat. Je crois qu'il y a là une ligne de recherche à suivre. Lors de la soutenance, une collègue qui s'intéresse aux questions juridiques avait mis en évidence l'importance de ces textes pour définir des notions comme par exemple celle d'*insula*, qui est un concept très variable suivant les auteurs. Vitruve l'utilise uniquement par rapport à la structure de la ville. Mais lorsqu'on regarde l'emploi du mot *insula* chez d'autres auteurs latins, il diffère. Les textes juridiques permettent alors d'apporter un certain nombre de précisions sur cette question.

Je ne sais pas s'ils sont tous inclinés, mais pour ma part, je pense que tout pavement est lavable par définition, quelle que soit sa richesse. Sur la mosaïque des Muses, à Torre de Palma (Portugal) est portée l'indication, fort intéressante à cet égard : SCO[PA] [A]SPRA TESSELLAM LEDERE NOLI VTERI F[ELIX] , "n'abîme pas la mosaïque avec un balai rugueux, sois heureux dans cette pièce! "

Je ne sais pas s'ils sont tous inclinés, mais pour ma part, je pense que tout pavement est lavable par définition, quelle que soit sa richesse. Sur la mosaïque des Muses, à Torre de Palma (Portugal) est portée l'indication, fort intéressante à cet égard : SCO[PA] [A]SPRA TESSELLAM LEDERE NOLI VTERI F[ELIX] , "n'abîme pas la mosaïque avec un balai rugueux, sois heureux dans cette pièce! "